



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2017 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, de l'entrée en vigueur du Règlement # 360-2017-01 modifiant le règlement numéro 360-2017 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé, adopté lors de la séance ordinaire tenue le **6 février 2023**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Aimé, ce **7 février 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **7 février 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **7 février 2023**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière